

Sujet : [INTERNET] arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2020-10-26 du 28 octobre 2020 enquête publique vicat

De : > (par Internet)

Date : 26/11/2020 09:07

Pour : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr

Bonjour,

Je trouve honteux que dans le résumé non technique de l'étude d'impact page 21 qu'il soit qualifié que l'augmentation du trafic poids lourds de l'ordre de 1 à 2% soit qualifié de sans "sans impact".

Ce pourcentage peut paraître faible mais compte tenu du trafic très important sur cette route cela n'est pas aussi négligeable que cela puisse paraître.

De plus, présenter l'augmentation du trafic à 27 poids lourds sur le site cela biaise les données car un camion arrive sur le site mais il en repart aussi, ce qui fait 54 trajets.

Nous passons dans le même paragraphe d'un impact limité à sans impact...

Mais comme indiqué vu la masse globale de la circulation cela n'est pas grave de rajouter de la circulation, cela ne fait que 19710 trajets de plus par an de camions polluants pour les habitants.

Toute circulation à un impact; et dire que cela est insignifiant car la population est déjà soumise à une circulation dense est faux. Car cet impact supplémentaire à des conséquences sur les seuils de pollution qui sont déjà élevés. Ces camions traversent la communes de Montalieu Vercieu en flot continu ainsi que le village de Vertrieu. De nombreux habitants de Montalieu Vercieu se plaignent de la densité de ce trafic car les routes ne sont pas prévues pour absorber autant de camions.

Ce problème de congestion au niveau de la circulation fait même l'objet de plusieurs paragraphes dans le Scot du syndicat mixte de la boucle du Rhône et du Dauphiné " apaisement des centres-urbains, la résorption des points de congestion contribueront à améliorer la qualité de l'air et à réduire les nuisances sonores. A ce titre, le Scot porte l'enjeu majeur de mieux raccorder le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné à l'agglomération lyonnaise et au secteur de la vallée urbaine du nord-Isère. **Il s'accompagne également de la volonté de limiter le trafic poids-lourds et de transit en centre-bourg afin de réduire les nuisances sonores, de pacifier le partage de la voirie par des contournements. La polarité de Montalieu-Vercieu et l'agglomération pontoise sont particulièrement concernées par cette congestion routière. "**

Personne ne mesure l'impact sonore d'une telle circulation dans nos villages, impact décuplé par rapport à la géographie des lieux sur la commune de Vertrieu (route encaissée au bord d'une falaise).

L'impact de l'exploitation du site est déjà beaucoup trop élevé " la circulation sur le site peut être estimée à 280 à 400 poids lourds par jour ainsi qu'à 80 à 100 véhicules légers" soit au maximum 1000 trajets par jour... Cette autorisation augmentera de 5,7% le trafic lié à l'activité de cette société.

De plus nous n'avons aucun détail concernant ce calcul, pour pouvoir valider les 27 camions, il faudrait avoir plus d'informations à ce sujet.

Cdt